

trente voitures chacun. Les voyageurs descendaient à la station de la Brosse, et de là se transportaient, soit en omnibus, soit à pied, au village d'Augerville. Le plus grand nombre marchait à pied. C'était un spectacle curieux et touchant à voir que ces longues files de piétons qui montaient la côte et descendaient les ravins menant à Augerville, comme des croyants se rendant à un pieux pèlerinage; spectacle d'autant plus extraordinaire, que parmi ces piétons il eût été facile de compter plus d'une des illustrations de la France parlementaire : M. Odilon Barrot, M. Dufaure, M. Thiers, et beaucoup d'autres de leurs collègues.

C'est en arrivant sur la place d'Augerville, en face du château, que l'on pouvait juger de l'animation extraordinaire jetée dans ce petit village par un concours de population aussi énorme. Tout autour de la place, des marchands forains vendaient du pain, des viandes froides et des boissons. Des restaurateurs s'étaient improvisés dans beaucoup de maisons.

Les abords du château étaient gardés par les membres de la compagnie de pompiers d'Augerville en grand uniforme. Les invités avaient pour lieu de réunion la première cour, garnie d'une vaste pelouse. Les bâtiments du château consistent en un corps de logis d'une architecture assez massive, datant de la fin du moyen âge, et de deux tourelles en poivrière : le tout assez délabré, mais ayant grand air et sentant assez son grand seigneur. Autour du château sont creusés des fossés larges et profonds où coule une eau vive et courante. C'est la rivière d'Augerville-la-Rivière. Cette rivière serpente dans le parc qui est vraiment d'une magnificence royale. C'est ce parc de six cents arpents qui fait toute la beauté d'Augerville. Il s'étend jusqu'aux sommets de la colline qui ferme la vue et forment un horizon fait à souhait pour le plaisir des yeux.

M. Berryer l'avait aménagé lui-même. Il en surveillait toutes les plantations. Il aimait à y recevoir ses amis, à leur en faire les honneurs, et les compliments qu'on lui adressait au sujet de ses talents de sylviculteur, en sa qualité de rival de La Quintinie et de Lenôtre, ces jardiniers du grand roi, étaient de ceux auxquels il était le plus sensible. Ce parc tout planté d'arbres verts, est sillonné en tous sens par le cours capricieux de la rivière, tantôt large, tantôt resserrée et rebombant en cascades sur des rochers naturels.

Les invités arrivaient devant le vestibule transformé en chapelle ardente. C'était là que depuis le matin le corps de M. Berryer avait été déposé sous un catafalque entouré de cierges, mais des plus simples. Le cercueil était recouvert d'un drap mortuaire sur lequel on avait jeté la robe, le chaperon d'hermine et la toque du grand avocat. Des mains pieuses y avaient ajouté quelques couronnes d'immortelles. Au moment du départ, un lys d'une éclatante blancheur s'y est trouvé tout à coup posé. Près du cercueil se tenaient M. Arthur Berryer, fils du défunt, M. Henry-Pierre Berryer, son petit-fils, M. Ludovic Berryer, son frère, et MM. Henry Moreau, Paul Andral et Prestat ses exécuteurs testamentaires.

Les assistants, après avoir donné l'eau bénite, passaient dans le grand salon du château, tout encombré de foule illustre, ou sortaient par la grande porte qui donne sur le porron et sur le parc. Toute l'assistance s'étant trouvée réunie, c'est là, qu'on a remarqué que, dans cette foule nombreuse, on ne pouvait compter que trois magistrats seulement : un conseiller à la Cour de cassation, un juge suppléant au tribunal de la Seine, et un juge de paix. Aucun des magistrats de la Cour de Paris n'était présent. On a remarqué également que ceux des confrères de M. Berryer qui sont en même temps ses collègues à la Chambre, mais qui ont été honorés des faveurs administratives n'assistaient pas aux obsèques du célèbre orateur : ainsi, MM. Du Miral, Gressier, Busson - Billault, Nogent-Saint-Laurent, Matthieu, brillaient par leur absence.

L'heure de la levée du corps étant arrivée, il y a été procédé par l'un des vicaires de Mgr l'évêque d'Orléans et le cortège s'est mis en marche. Tout à coup, il s'est arrêté au milieu de la pelouse de la cour d'honneur. C'est là que les discours ont été prononcés. Le lieu ne pouvait être guère mieux choisi, l'église d'Augerville étant beaucoup trop petite pour contenir tout le monde et le cimetière étant d'ailleurs trop étroit pour permettre à la foule de s'y entasser. Malheureusement ces circonstances n'étaient pas connues, et la plupart des invités étaient éloignés de la tête du cortège. Au moment où le cercle s'est formé pour écouter les allocutions, le plus grand nombre de ceux qui auraient le plus désiré les écouter ont eu grand-peine à les entendre.

A ce moment d'ailleurs, le ciel s'était couvert, et des gouttes de pluie qui commençaient à tomber ont invité les parapluies à s'ouvrir. Les parapluies ouverts, il n'y a plus guère eu que les personnes placées tout près des orateurs qui ont pu saisir quelques mots de leurs discours. Un maître de la cérémonie donnait la parole. M. de Sacy l'a obtenue le premier au nom de l'Académie française, ensuite est venu M. Grévy, bâtonnier de l'Ordre des avocats. Les autres discours ont été prononcés dans l'ordre suivant : M. Marie, au nom de la ville de Marseille et comme député; M. le duc de Noailles, au nom des amis politiques de M. Berryer; M. Aurélien Deséze, bâtonnier de Bordeaux, au nom des barreaux de province; M. Baraguet, au nom de la Société des typographes; M. le comte de Falloux, au nom des amis particuliers de M. Berryer;

M. Bocher, au nom des anciens représentants de la Législative; M. le marquis de La Ferté Meun, au nom de M. le comte de Chambord. Ce discours a été le dernier qui ait été prononcé en français. Ensuite la parole a été donnée à M. Huddleston, avocat-juge de l'amirauté, qui s'est avancé en uniforme, le chapeau à la main, et qui a prononcé d'une voix forte, avec une chaleur de débit et une passion qui a frappé l'assistance, un discours anglais, au nom du barreau de Londres.

Les discours finis, le cortège s'est remis en marche, sans beaucoup d'ordre, tant la foule était grande. Le cercueil était conduit par le fils et le petit-fils de M. Berryer. Les coins du poêle étaient tenus par M. de Sacy, de l'Académie française; M. Grévy; M. Thiers; M. de Falloux; M. Baraguet, ouvrier typographe; et M. Marie et M. Deséze, bâtonnier de Bordeaux.

Venaient ensuite les députations de l'Institut, représenté par MM. Jules Favre, Prévost-Paradol et le prince Albert de Broglie, tous trois portant l'habit à palmes vertes; des barreaux de province et de l'étranger; des charpentiers; des typographes, aux chapeaux ornés d'un long crape de deuil.

Mgr l'évêque d'Orléans est venu à la tête de son clergé recevoir le corps à la grille du château. Une messe basse a été dite dans l'église, et l'absoute a été donnée par Mgr Dupanloup. L'illustre évêque devait parler sur le tombeau de M. Berryer, mais il ne voulait le faire que dans l'église.

Les discours ayant eu lieu dans la cour du château, l'allocution de Mgr Dupanloup n'a pas été prononcée. Il paraît qu'une disposition du testament de M. Berryer portait expressément qu'aucune parole humaine ne devait se faire entendre sur son cercueil après les prières de l'Eglise.

L'absoute donnée, le corps a été porté dans le caveau de famille où reposent déjà le père, la mère, la femme et le frère de M. Berryer et qui est attenante à l'église. L'entrée de ce caveau est masquée par une sorte de porche fait de six trous d'arbres entourés de lierre soutenant un toit de chaume, surmonté d'une croix de bois noir. Une suscription se lit au front de ce monument d'une simplicité toute rustique :

Exspecto donec veniat immutatio mea.

Les dernières prières dites, tout le monde s'est retiré.

La plupart des invités qui n'avaient pu pénétrer dans l'église avaient déjà regagné la station de la Brosse. Le dernier train spécial ramenait à Paris vers sept heures du soir seulement ceux des personnages qui avaient eu un rôle dans la cérémonie. — Ch. Lenthillac.

(Journal de Paris.)

Nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre sous les yeux quelques extraits des principaux discours prononcés sur la tombe de M. Berryer.

DISCOURS DE M. DE SACY.

Messieurs, organe et représentant bien modeste de l'Académie française, vous n'attendez pas que je vous retrace la vie politique et les grandes luttes de M. Berryer. Dans la foule qui m'entoure, parmi tant d'amis et de collègues accourus pour lui rendre les derniers devoirs, assez d'autres pourront prendre ce soin et s'en acquitter mieux que moi. Une seule réflexion me frappe, et si je l'exprime, c'est qu'elle ne peut blesser les sentiments de personne et qu'elle est tout à l'honneur de M. Berryer.

Dans un siècle plus calme, M. Berryer aurait fait sa vie lui-même. Son nom, après avoir jeté un vif éclat au barreau, aurait probablement figuré dans l'histoire de notre magistrature à côté des noms les plus honorés. A la tribune et dans le ministère, la royauté, celle qu'il aimait et dont il avait dès sa première jeunesse embrassé la cause avec passion, aurait eu en lui un défenseur puissant, un ami d'autant plus utile que la chaleur et la sincérité de son dévouement n'eussent rien ôté à l'indépendance de son jugement et de sa raison. Dans un siècle aussi troublé que le nôtre, ce sont les événements qui ont fait la vie de M. Berryer, sans pouvoir cependant lui arracher deux choses, les opinions que son cœur avait choisies et son talent.

Son talent ! est-ce assez dire ? Cette flamme de l'éloquence que l'étude et l'expérience nourrissent et fortifient, mais ne font pas naître, n'est-elle pas un don divin, aussi divin que l'inspiration poétique, et le véritable orateur, dans ses grands jours, n'est-il pas comme un prophète de l'esprit de Dieu agité et soulevé au-dessus de lui-même ? Ces jours-là, M. Berryer les a connus ! Il en a eu qui défendront à jamais sa mémoire contre l'injure et l'oubli.

Pardonnez-moi, Messieurs, d'ajouter encore un mot. Interprète des sentiments de l'Académie française, puis-je oublier l'académicien dans M. Berryer, et ne manquerais-je pas à ma mission si je négligeais de vous dire que cet orateur si redouté, cet homme de parti si vif était au milieu de nous le plus aimable, le plus simple et le plus gracieux des confrères ? M. Berryer aimait l'Académie ; il assistait à nos séances autant que le lui permettaient ses grandes occupations ; il prenait part à nos paisibles discussions de littérature et de grammaire avec une justesse de sens et une sûreté de goût que l'on n'aurait pas attendues d'un improvisateur si libre et si hardi. Sa voix, son regard, tout prenait en lui dans ses rapports avec nous une expression charmante de douceur et de sérénité.

DISCOURS DE M. GREVY.

Messieurs,

Le barreau a perdu un grand avocat, la tribune un grand orateur, la France un grand citoyen.

Quelles paroles pourraient exprimer nos regrets et célébrer dignement sa haute gloire ! Ces hommes extraordinaires, dont le passage laisse dans le monde un sillon lumineux, ne sont bien loués que par leur vie ;

leurs œuvres les célèbrent, selon la belle expression du psalmiste ; et le seul éloge digne de M. Berryer serait le simple récit de sa majestueuse existence. Cette tâche appartient à des voix plus éloquentes. C'est de sentiments que cette mort a fait écho dans le barreau, j'essayerai de vous en donner une idée de son affluence en montrant la grandeur de sa perte.

M. Berryer était le prince du barreau français. Son père, avocat distingué, l'avait dirigé dès l'enfance vers cette profession, qu'il devait tant illustrer, pour le former de bonne heure et l'assouplir aux difficultés de la parole publique. Jamais plus intelligente éducation ne rencontra des aptitudes plus heureuses et ne fut couronnée d'un plus brillant succès. M. Berryer excellait dans tous les genres. Un esprit net et pratique, une dialectique vigoureuse et serrée, une rare intelligence des affaires faisaient de lui un avocat consommé ; et nous avons vu avec quelle vigueur d'esprit, quelle sûreté de mémoire, quelle lucidité de pensée et d'expression il plaïda jusqu'aux derniers jours de sa longue carrière les procès les plus compliqués de faits et le plus hérissés de chiffres.

Mais c'était surtout dans les grandes causes qu'il déployait toutes les magnificences de son génie : la belle ordonnance du plan, la fermeté du dessin, l'élevation des pensées, la noblesse des sentiments, et par-dessus tout, la splendeur d'une incomparable éloquence. Les vœux du public retentissent encore des frémissements d'admiration qui suivaient ses triomphes. Soit que défendant Dehors, arraché tout fois à l'échafaud, il terminait par une exclamation si foudroyante cette victorieuse récapitulation, il célèbre, soit que, accusant Larocnière, il brise par un mouvement impétueux l'artificieux réseau dans lequel un habile adversaire s'efforçait de l'enlancer, ou qu'avec un cri déchirant il montre impassible à ses pieds ce vieillard que la douleur avait anéanti ; soit que, dans son plaidoyer pour M. de Châteaubriand, il évoque les grandeurs de la vieille monarchie française, et que, la main tendue vers la Sainte-Clapelle, il place la royauté prosaïque sous la protection du Dieu de Saint-Louis.

Soit que, dans le procès du prince Napoléon devant la cour des pairs, mettant ses juges sous le regard du Dieu qui sonde les cœurs, il leur octroie audacieusement le droit de condamner le prétendant vaincu s'ils peuvent jurer que, vainqueur, ils ne l'eussent point servi... partout il subjugue, il transporte ses auditeurs par la véhémence de son action et par ces traits de feu qui sont la manifestation sublime du génie de l'éloquence.

C'est au foyer de la liberté qu'il avait trempé son noble caractère et puisé cette conscience dans ses opinions, cette longue fidélité à une cause vaincue, son plus beau titre à l'admiration de la libre postérité.

Où, c'est par là, cher et illustre confrère, que vous vivez dans la mémoire des hommes ; c'est par la grandeur de votre caractère, plus encore que par l'éclat de votre talent, que vous avez honoré votre pays et mérité cet immense concert de louanges et de regrets qui s'élève sur votre cercueil. Recevez-en l'hommage suprême par la voix d'un confrère et d'un collègue pour lequel vous avez eu quelques bienveillances, et qui a toujours été pénétré par vous de la sympathie la plus vive et de la plus profonde admiration.

DISCOURS DE M. MARIE.

L'heure fatale a sonné, et au retentissement qu'elle a eu dans le monde, on a pu comprendre que si une de nos grandes gloires venait de s'éteindre, elle se relevait vivante et immortelle dans la mémoire des hommes.

Qui ne s'explique la consternation générale qui a régné partout ? Le grand nom de Berryer n'était-il pas un à tout ce qu'il y a de grand en France ? Suivez, dans les voix qu'elle a parcourues, cette magnifique renommée : elle tient à la puissance politique de ce pays par la tribune ; à la puissance judiciaire par le barreau ; aux lettres, aux arts, aux sciences morales par l'Institut ; et il n'est pas une de ces puissances sur lesquelles elle n'ait fait briller les rayons féconds de son éclatante auréole.

Elle tient aussi, et comment l'oublierais-je, à la puissance populaire, ce grand fait des temps modernes ; elle y tient par l'idée et, plus intimement encore, par le patronage élevé, généreux dont elle a couvert, plus d'une fois, les groupes d'ouvriers qui venaient lui demander les conseils de sa raison, les élan de son âme, les trésors merveilleux de sa merveilleuse parole.

Et l'on voit aisément combien sa gloire était universelle à ce concours immense de peuple, de villes consternées, d'hommes illustres représentants de toutes les grandeurs de la France, qui viennent tous, à ce dernier moment, déposer ici le solennel et religieux tribut de leur admiration et de la reconnaissance publique.

Dieu me garde de troubler cette solennelle harmonie ! Qu'il me soit permis, cependant, de distinguer, dans ce magnifique cortège des villes de France, une ville, une seule, qui m'a demandé d'être l'organe de sa douleur au milieu de la douleur universelle. J'ai nommé Marseille. Elle pleure sur l'illustre orateur en qui elle avait déposé, confiante, tous les intérêts de sa brillante cité. Il tombe, hélas ! ce grand orateur, au moment même où, dans sa pensée, sa ville bien-aimée préparait à ses quatre-vingts ans un nouveau triomphe électoral. Oui, qu'elle pleure ! elle a raison, car Berryer avait su rehausser encore par la splendeur de son nom ses splendeurs maritimes et industrielles.

Je dépose ici avec respect, dans ce suprême adieu, le témoignage de son admiration profonde et de sa gratitude éternelle.

Où, sans doute, il avait ses croyances, ses affections, ses préférences. Eh ! qui donc ne le reconnaît pas en admirant cette fidélité antique sous laquelle il a abrité, pendant tant d'années, ses regrets, ses espérances, sa résignation patiente et calme.

Où, il plaçait bien haut le principe de l'autorité, mais il mettait à une égale hauteur le principe de la liberté, et il n'a jamais souffert que la force tentât de violer la majesté du droit.

C'est là ce qui a fait son autorité, son éloquence, sa popularité.

Vaincu, il a parlé aux vainqueurs la tête haute, et les vainqueurs l'ont respecté. Pourquoi ? Parce que, lorsqu'il lui avait été donné d'être puissant parmi les puissants, il n'avait pas oublié qu'au-dessus de toutes les puissances humaines, il y a le droit et la liberté, qui descendent de Dieu et ne relèvent que de Dieu.

Il avait accepté l'union dans la liberté, et nous l'avions acceptée avec lui. Quel gage aurait-on pu lui demander de sa foi et de sa fidélité qu'il n'eût déjà donné ?

Le jour où, il y a dix-sept ans, la force s'était levée contre la loi suprême de la France souveraine, ne s'était-il pas levé, lui aussi, et ne l'avait-on pas vu marcher à la tête de tous ces « factieux » qui, chassés de leur palais, s'étaient réfugiés dans une mairie, emportant avec eux leur puissance menacée et leur inviolabilité agonisante ? Ce qu'il y fit, il l'a dit à son lit de mort, et je n'ajouterais rien aux augustes paroles que la postérité recueillera avec respect.

Certes, il s'éleva au-dessus de sa grandeur même dans cette fatale journée, et ce ne fut pas sa faute si la souveraineté populaire, humiliée et vaincue, ne se releva pas fière et souveraine comme elle l'était la veille.

Laissons ces souvenirs ; c'est à l'histoire de dire maintenant de quel côté, ce jour-là, se placèrent l'admiration et les respects du monde.

DISCOURS DE M. LE DUC DE NOAILLES.

Dans cette France, qu'il voyait si ébranlée, si aritée, si changeante, M. Berryer ne trouvait de salut pour elle que par les doctrines qu'il professait. Aimant pour elle-même la cause qu'il avait embrassée, son patriotisme et sa conviction trouvaient qu'elle seule pouvait donner de solides fondements à la société nouvelle et réaliser le rêve de tant d'esprits. Mais il n'attendait que de l'opinion publique et de la conséquence des faits le triomphe de ses idées.

Personne n'a jamais, avec un talent pareil, représenté une des opinions du pays, ni mis plus en lumière les idées et les sentiments partagés par un grand nombre.

Il y a, en effet, en France, un grand nombre de Français chez lesquels le respect et les souvenirs du passé, l'empire des croyances religieuses, l'attachement aux principes monarchiques, n'excluent pas le sincère amour de la liberté, ni l'intelligence des besoins du temps ; parti consciencieux et convaincu, plein de patriotisme et d'honneur, dont Châteaubriand était la plume, et dont Berryer fut la voix.

Que d'hommes nourris de ces pensées et que les événements condamnaient à la retraite, se reconnaissent, se perpétuent en lui ! Que de générations diverses vivaient, parlaient, sentaient par lui, et applaudissaient de fond du cœur à ses triomphes. Elles me sauront gré, j'en suis sûr, de leur avoir ici leur organe, et de mêler leur douleur à la mienné.

DISCOURS DE M. DE FALLoux.

Élevé sous la gloire, Berryer lui voua d'abord, il l'a raconté lui-même, les premières ardeurs de sa jeunesse ; mais bientôt, derrière la gloire, il aperçut le despotisme, il reconnut ses vices, il prévit ses ruines, et il se détacha de lui avant la fortune. En face désormais de la vieille royauté réajourée par des libertés nouvelles, en face de l'ancienne société s'initiant d'elle-même aux progrès modernes, Berryer ne se sépara pas ces deux cultes. Sa valeur se révéla dès son premier combat ; il fut le Cid de la tribune : au moment où il terrassait ses adversaires, il désarmait leur ressentiment et il triomphait même de la jalousie.

Cette renommée, qui n'avait point eu de modèle et qui n'aura peut-être point d'égale, fut due sans doute à des dons incomparables ; mais elle fut due aussi à ce que ce vaillant, ce fidèle, ce puissant, ce patriote, était au même degré généreux et bon. Il n'a point eu d'ennemi, parce que lui-même n'a jamais connu l'inimitié : il a été universellement, exceptionnellement aimé, parce que personne n'aima jamais d'un amour plus pur, plus désintéressé, plus intime, la vérité, la liberté, la patrie.

Du ciel où Louis XVI et Malesherbes lui tendaient les bras, du sein de la récompense et de la lumière éternelles, Dieu veuille permettre que Berryer laisse encore tomber sur nous ses inspirations ! Qu'après nous avoir enseigné à mourir comme à combattre, il continue à nous guider ! que les mains qui se sont serrées sur sa tombe demeurent unies ! que cette union survive à nos larmes et que qui-conque voudra rendre à Berryer un hommage et un respect dignes de lui, redouble de dévouement pour la France, pour sa grandeur, sa sécurité et sa liberté !

DISCOURS DE M. BOCHER.

Des causes si nombreuses et si diverses, auxquelles Berryer prêta le secours de ses conseils et de sa parole, il en est une, qu'enire toutes, peut-être, il a défendu avec l'ardeur du zèle le plus généreux, avec la puissance de l'âme la plus convaincue. Celle-là ne sera jamais oubliée... et je suis sûr que sa mémoire me saura gré de le remercier encore une fois publiquement, pour l'acte qu'il a lui-même appelé « le couronnement de sa carrière, la récompense de toute sa vie ».

Cher et vénéré collègue, illustre ami, j'entends encore et j'applaudis les accents de ta conscience indignée, lorsque, parlant pour tous dans la défense d'un seul, et, de la barre du prétoire, l'adressant au pays tout entier, comme orateur, comme citoyen, comme honnête homme, tu revendiquais la justice et le droit — *forum et jus* — c'est-à-dire la liberté, sans laquelle il n'y a ni droit ni justice.

Ce que tu demandais alors, sans l'avoir obtenu, nous ne nous laisserons pas de le demander, de le poursuivre, après toi — et qu'à défaut de ce fier langage que nous n'entendons plus, de cette voix retentissante condamnée maintenant à l'éternel silence, que ton souvenir et tes exemples nous soutiennent, nous éclairant, nous consolent ! Adieu !

DISCOURS DE M. LE MARQUIS DE LA FERTÉ.

La France, si bon juge en fait d'honneur, s'étonnerait que le souvenir de M. le comte de Chambord ne fût pas présent auprès de la tombe de M. Berryer.

Cette tombe ne se fermera pas sans

(*) Administrateur des biens de la famille d'Orléans.

que j'ai rempli la mission qui m'est donnée.

Je suis chargé par M. le comte de Chambord de faire entendre les accents de son affliction et de sa reconnaissance envers celui qui a donné tant de preuves de fidélité à son principe et de dévouement à sa personne.

Ce solennel témoignage s'adresse encore au chrétien, au cœur qui a tant aimé la France, à celui qui n'a jamais séparé la cause de ses affections de celle des libertés et des grands intérêts du pays.

C'est de l'exil que viendra le dernier adieu, comme c'est pour l'exilé que montèrent vers le ciel sa dernière prière et le dernier cri de son cœur.

CHRONIQUE LOCALE

Une proposition intéressante, due à l'initiative d'un de nos concitoyens, a été soumise hier soir au Conseil municipal, par M. le Maire de Roubaix. Il s'agit d'une grande Exposition de tableaux des artistes vivants, français et étrangers, qu'on organiserait à Roubaix, pour l'inauguration de la nouvelle place et qui s'ouvrirait le lundi de Pâques, 29 mars prochain.

Cette proposition a été très-favorablement accueillie par nos édiles, et, très-prochainement, on commencera sur la place la construction d'un magnifique palais qui n'aura pas moins de douze cents mètres de superficie et qui sera pendant à l'hôtel de ville.

D'après les renseignements qui nous sont déjà parvenus, on évalue à plusieurs millions la valeur des tableaux destinés à cette Exposition qui se composera de œuvres les plus remarquables des écoles française, flamande et hollandaise.

M. Descat, maire de Roubaix, toujours disposé à encourager les œuvres utiles, a donné sa complète adhésion aux propositions qui lui ont été faites, et il a bien voulu accepter la présidence de la commission de l'Exposition. Nous espérons pouvoir donner bientôt les noms de tous les membres de cette commission, ainsi que ceux des artistes dont les œuvres paraîtront au Salon. Nous suivrons du reste de très-près cette belle et intéressante organisation.

Une pétition adressée à la Chambre consultative des arts et manufactures se signe en ce moment à Roubaix. Nous donnerons le texte de ce document aussitôt qu'il aura été présenté à l'assemblée.

M. l'abbé Harbonnier, professeur au collège de Tourcoing, est nommé curé à Seranvillers.

La Société orphéonique chantera dimanche prochain, à neuf heures et demie, la grande-messe dans l'église Notre-Dame. Voici la liste des morceaux qui seront exécutés :

Le Kyrie, du P. Hermann. — Le Credo, de la Hache. — Un Sanctus, tiré de Beethoven. — Le Salaris, de Mozart. — L'Agnus Dei, de Lauzet de Rillé. — Le Domine salvum, du chœur : Le Duguenné, de Bazin.

Une quête sera faite au profit de l'œuvre de la conférence de Saint-Vincent de Paul. (Paroisse Notre-Dame.)

La Fanfare de Roubaix donnera un grand Concert, dans le salon de la Mairie, le dimanche 13 décembre, à sept heures du soir, avec le concours de MM. Hallez, Rogier, Roland et de plusieurs amateurs de la Société. Le programme nous étant parvenu trop tard pour être inséré aujourd'hui, nous le publierons dans notre prochain numéro.

On nous prie aussi d'annoncer que le Cercle de la Concorde donnera un grand Concert, le dimanche 27 décembre, avec le concours de M. Charles Lepers, lauréat du Conservatoire de Paris, premier baryton du Théâtre-Royal de Gand. Prix d'entrée : 2 francs. — Nous donnerons le programme ultérieurement.

Hier, sur le territoire de Mouvaux, des ouvriers ont découvert en creusant la terre des ossements humains dont on n'a pu fixer avec certitude l'époque d'inhumation. On croit cependant, d'après certains indices, qu'elle remonte à 4793. On sait qu'en cette année néfaste 52 maisons de Mouvaux furent pillées et brûlées par les troupes étrangères.

La police de Roubaix vient d'arrêter les nommés Augustin Hubaut, ouvrier maçon, et Donat Carnoy, apprenti, inculpés, le premier, de vol et de rébellion envers les agents de l'autorité, le second d'outrages publics à la pudeur.

Pour toute la chronique locale : J. Roubaix.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 9 décembre 1863.

Absent : M. H. Ternynck, (en voyage). Présidence de M. C. Descat, maire.

M. P. Parent est élu secrétaire pour la séance.

1. Le Conseil renvoi à l'examen d'une